

Courtaboeuf, France, le 21 juillet 2008

ARES SA annonce le closing des cessions de son pôle Infrastructures et Systèmes et son placement en redressement judiciaire

ARES SA annonce avoir finalisé la cession de son pôle SIS Ile de France avec SCC et la cession de son pôle SIS Régions avec CHEOPS Technology et a été placé ce jour en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce d'Evry.

Comme indiqué lors de ses précédents communiqués de presse, le Groupe ARES a réalisé un chiffre d'affaires à périmètre comparable en retrait de plus de 15% au deuxième semestre de l'exercice 2007/2008, et a enregistré une perte au titre de l'exercice 2007-2008 de -28,9 M€ (contre -12 M€ en 2006-2007). Groupe ARES a alors entrepris un processus de cessions de la totalité de ses activités d'infrastructures (Pôle SIS) visant à pérenniser ses activités de services et d'intégration de progiciels à plus forte valeur ajoutée (pôles ITS, SIT et ISA).

Dans ce cadre, et suite à ses communiqués en date du 25 juin 2008 et du 2 juillet 2008, ARES annonce avoir finalisé vendredi 18 juillet 2008 (avec une date de transfert au 21 juillet 2008) :

- avec la société SCC, la cession de ses activités de vente d'infrastructures sur la région Ile de France, comprenant également les sociétés DCV Informatique et Sélectis. Cette cession concerne 125 salariés.
- avec la société CHEOPS Technology la cession de ses activités de vente d'infrastructures sur les régions Centre, Est, Méditerranée, Languedoc, Lorraine, Nord, Normandie, Ouest et Rhône-Alpes/Auvergne. Cette cession concerne 237 salariés.

Face aux difficultés financières de la société ARES SA, son Président-Directeur Général, a été contraint, après en avoir informé son conseil d'administration, de procéder au dépôt d'une déclaration de cessation de paiement le 18 juillet 2008.

Par jugement en date du 21 juillet 2008, le Tribunal de Commerce d'Evry a décidé de placer la société ARES en redressement judiciaire.

Dans ce cadre, Maîtres Avezou et Valliot ont été désignés en qualité d'administrateurs judiciaires avec une mission d'assistance.

Maître Souchon, mandataire judiciaire, a été désigné en qualité de représentant des créanciers.

Monsieur Treussier a été désigné en qualité de juge-commissaire.

Le jugement a ouvert une période d'observation de six mois.

Groupe ARES précise à l'attention de ses salariés, fournisseurs, clients et autres partenaires que son activité se poursuivra normalement pendant toute cette période et parallèlement s'attèle à la mise en place d'un plan de continuation sur le pôle services (plus de 1.300 salariés et environ 100 millions d'euros de Chiffres d'Affaires).

A propos d'ARES - www.ares.fr

Créé en 1986, ARES occupe sur le marché informatique un positionnement unique combinant un savoir-faire complet dans les domaines du service, des infrastructures, du réseau et du software.

Coté sur le Compartiment C d'Euronext Paris depuis mars 1999, ARES est le 1^{er} intégrateur indépendant d'infrastructures en France.

Code ISIN : FR 0000072167 – Mnémo : ARE

Contact ARES

Contacts Agence de communication

Michel BERJAMIN

*Président Directeur Général
mberjamin@ares.fr*

Christophe DEMARE

*Directeur Administratif et Financier
cdemare@ares.fr*

Tel : 01 69 86 60 00

Nathalie Boumendil

*Relations analystes/investisseurs
nboumendil@actus.fr*

Samuel BEAUPAIN

*Relations presse
sbeaupain@actus.fr*

Tel : 01 53 67 36 36
